

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**D220413-06**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2022

**Présents** : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLACIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Absents** : Florian MARTIN

**Excusés** : Florent FAUCHERY (procuration à Régis MARCEL), Danielle JOLLAND (procuration à Catherine RISSOAN)

**Secrétaire de séance** : Régis MARCEL, assisté de Lionel GALLIANO, directeur général des services

**OBJET : Finances – Budget primitif pour 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,  
Vu le compte administratif 2021,

Considérant que l'équilibre du budget primitif s'établit à 2 131 206 euros en fonctionnement et 1 267 898,3 4 euros en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le budget primitif 2022 tel qu'il est annexé à la présente.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	22
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 14 avril 2022

Le maire, Olivier ROCHAS

